



WOLFISHEIM

LISTE ELECTORALE

Publication du tableau des inscriptions et radiations

A la suite de la réunion de la commission électorale, qui s'est tenue le 19 février 2026, le tableau des inscriptions et radiations est disponible à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

1 de l'Article L20 du code électoral :

« I.-Tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut demander, auprès du tribunal judiciaire, l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ou contester la décision de radiation ou d'inscription d'un électeur. Le représentant de l'Etat dans le département dispose du même droit.

Le recours est formé dans un délai de sept jours à compter de la publication de la liste électorale. »

Le 20 février 2026,

Valentin GIRARDEAU, DGS

